

MISE AU POINT RELATIVE AUX ALLEGATIONS D'UNE ASBL DENNOMEE « DE JUSTICIA »

Dans un communiqué paru ce 23 Avril 2019, référencé n°005/JUST/2019 de JUSTICIA ASBL, des allégations graves ont été faites à l'encontre de l'Honorable Francine MUYUMBA, allant de la séquestration à la torture.

Il est important de préciser, avant toutes choses, que l'Honorable Francine MUYUMBA est une personnalité éprise des valeurs de paix et respectueuse des droits de l'homme, par conséquent elle ne peut être ni auteur, ni co-auteur encore moins acteur des actes si abjectes et ignobles contraires à sa philosophie et à ses convictions politiques et religieuses.

Il est connu de tout l'opinion publique que la situation sécuritaire à Lubumbashi, depuis un certain temps, est très préoccupante et ce au point d'avoir fait déplacer le Chef de l'Etat ainsi que le Conseil Supérieur de la Défense, afin que des mesures draconiennes soient prises pour résorber cette problématique qui empoisonnent jusqu'à ce jour, le quotidien des Lushois et des Lushoises.

Arrivée à Lubumbashi mi-avril que l'honorable Muyumba sera, elle aussi, confrontée à cette insécurité ambiante. Durant la nuit, elle assista à un sifflement de balles dont l'origine n'était pas si facile à déterminer. Pour parer au plus pressé, dans ses moult tentatives de prévenir les autorités locales, elle parvint à entrer en contact avec l'un des commandants FARDC de la place qui lui apporta secours en détachant quelques éléments pour s'enquérir de la situation chez elle dans sa résidence ainsi qu'aux environs. Ironie du sort, certains de ces éléments vont se muer en bourreaux en volant chez elle. Aussitôt, après dénonciations, les enquêtes au niveau de leur commandement vont les convaincre des faits des vols à l'aune de la discipline militaire. C'est dans la foulée des dites enquêtes qu'ils passeront aux aveux et rendront une partie de biens volés.

Dans un élan d'humanisme, l'honorable Francine MUYUMBA leur a accordé son pardon, n'enclenchant aucune procédure pénale à leur encontre et leur prodiguant de ce fait, des conseils.

La stupéfaction n'a pu être que grande, lorsqu'une ASBL en quête de sensationnel et de renommé, en vient à alléguer des faits imaginés dans le seul but de ternir l'image de l'Honorable Francine MUYUMBA et ce à des fins politiciennes.

Elle se réserve par conséquent le droit de porter plainte contre ladite association pour imputation dommageable.

Fait à Kinshasa, le 24 Avril 2019
Maitre Putu Muloway Patrick